



Laisser un CDI pour un autre CDI

Par **jehuet**, le **05/07/2010** à **22:44**

Bonsoir, je suis actuellement en CDI et je voudrais savoir quels sont les risques juridique si l'on quitte son poste en cdi pour un autre cdi.

En effet, lorsque l'on postule à un nouvel emploi on à beaucoup moins de chance d'être recruté si l'on est pas disponible immédiatement.

Ce que je voudrais faire c'est passer des entretiens trouver un nouveau travail et ne pas attendre ma période de préavis pour démissionner de mon travail actuel. changer de poste immédiatement.

Par **Pripri**, le **07/07/2010** à **11:56**

Bonjour jehuet

Si votre profil intéresse votre nouvel employeur, il attendra la fin de votre préavis qui est en règle générale de 1 ou 2 mois.

En toute logique passez votre entretien avec votre nouvel employeur, si vous êtes d'accord, dites lui bien la date à laquelle vous serez disponible en effectuant l'intégralité de votre préavis et signez une promesse d'embauche, ensuite ne tardez pas à remettre à votre employeur ou à son représentant, votre lettre de démission.

Les délais postaux sont longs car les recommandés ne sont pas prioritaires alors remettez le tout en mains propres contre reçu bien évidemment vous gagnerez du temps.

Rien ne vous empêche ensuite de négocier pour ne pas effectuer l'intégralité de votre préavis.

Par **jehuet**, le **07/07/2010** à **13:01**

Et si je quitte mon travail sans attendre les 2 mois de préavis qu'est ce que je risque?